

CHEZ LES MARCHANDS-DETAILLANTS

Mardi soir, 19 juin courant, à la salle d'assemblée de l'Association des Marchands-Détaillants du Canada Incorporée, il a été tenu une importante assemblée des marchands de charbon et bois de Montréal, dans le but d'établir une résolution devant être présentée le lendemain à la Commission des chemins de fer qui siègeait à Montréal et faisant opposition à la hausse du fret sur le charbon.

Quarante-cinq marchands de charbon et bois avaient répondu à l'appel de l'Association et étaient présents. M. H.-A. Harrington, secrétaire de l'Association des Marchands de charbon et bois de Toronto, affiliée à

Association des Marchands-Détaillants du Canada a exposé brillamment la situation. Il a été décidé unanimement par les marchands présents, de procéder de suite à l'organisation en association des marchands de charbon et dans ce but, une grande assemblée sera tenue mardi prochain, 26 courant, à 8.30 p.m., 80 rue Saint-Denis. Tous les marchands de charbon et bois de Montréal sont priés de vouloir bien y assister.

M. H.-A. Harrington, secrétaire de l'Association des marchands de charbon et bois de Toronto a présenté le plaidoyer des marchands devant la Commission des chemins de fer et à l'issue du débat, il a été annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation sur le fret du charbon.

Monsieur D.-L. de Saulnier, organisateur de l'Association des Marchands-Détaillants du Canada, Inc., est à Saint-Hyacinthe cette semaine dans le but d'y former une succursale. D'après les rapports du bureau-chef d'organisation de Montréal, M. de Saulnier a été accueilli avec empressement, et bientôt une forte succursale de l'Association sera établie à Saint-Hyacinthe.

Il y aura assemblée mensuelle de l'Association des Marchands-Détaillants, succursale de Beauce et Dorchester, mardi prochain, le 28 courant, à 8 heures p.m. à Valley Junction. Tous les marchands de ces deux comtés devraient se faire un devoir d'y assister. Un représentant du bureau d'organisation de Montréal prendra part à l'assemblée.

LES "RETOURS DU PAIN"

La Chambre d'économie commerciale, du Conseil de Défense Nationale, de Philadelphie vient de publier une circulaire à l'effet de favoriser l'économie des ressources de blé, circulaire qui pourrait être prise en considération au Canada où, à l'heure présente, les mêmes besoins d'épargne d'alimentation se font sentir. Cette circulaire a trait à la pratique courante parmi les boulangers de reprendre le pain invendu chez le détaillant. D'après l'enquête tenue aux Etats-Unis, il appert qu'approximativement quatre pour cent de tout le pain livré par les boulangers aux détaillants restent invendus et sont repris par les boulangers, et qu'un tiers de ces "retours" est vendu pour l'alimentation des animaux.

Une partie du pain retourné est vendu à des prix réduits aux institutions charitables et aux pauvres. Cependant, la Chambre en question souligne le fait qu'en évitant aux boulangers ces "retours", ceux-ci pourraient, avec un peu d'effort, vendre la même quantité de pain aux mêmes prix réduits.

A part de rares exceptions, les boulangers américains consultés admirent que ces "retours" de pain se faisaient au détriment du public et devraient être discontinués. En conséquence, cette mesure fut adoptée. On pourrait vraisemblablement prendre cette même orientation, au Canada, tout le monde en profiterait—semble-t-il.

M. O'CONNOR REND JUSTICE AU COMMERCE CANADIEN

M. W. F. O'Connor, haut commissaire sous l'honorable T. W. Crothers a complété son rapport préliminaire sur l'enquête à propos du coût élevé de la vie. Que M. O'Connor proclame aujourd'hui sincèrement et honnêtement qu'il s'était trompé dans sa première attitude, est un tribu rendu non seulement à son désintéressement, mais aussi au mérite des activités sur lesquelles il était chargé de poursuivre une enquête.

"Le Prix Courant" n'a cessé de proclamer hautement qu'il n'y avait pas de profits illégitimes réalisés, ou moins dans l'ensemble des classes commerciales en dépit de la suspicion créée parmi le peuple à l'égard des marchands. M. O'Connor, après avoir rendu compte en détail de l'information recueillie partout, estime que l'action des municipalités dans ses enquêtes ne tend qu'à créer aux représentants municipaux du capital politique et que dans la plupart des cas aucun résultat pratique n'en est obtenu.

A présent que les enquêteurs du gouvernement ont donné aux forces de manufacture et de distribution du Canada un certificat de probité, il est à espérer que le public y ajoutera foi.

UN CONTROLEUR DES VIVRES EN CANADA

Par un ordre en conseil en date du 16 juin, le Canada vient d'être doté d'un contrôleur des vivres en la personne de l'honorable W.-J. Hanna.

Cet ordre en conseil détermine comme suit les devoirs et pouvoirs du contrôleur des vivres :

"a.—Pouvoir de faire les enquêtes jugées nécessaires pour les fins à obtenir sur les quantités, la localisation, la propriété des marchandises, sur les sources d'approvisionnement pour chaque article de consommation à l'usage du peuple du Canada, sur les prix de vente, sur les causes de ces prix ainsi que sur les causes de rétention pour vente ;

"b.—D'assurer l'approvisionnement en vivres par tout le Canada et de faciliter l'exportation des surplus en Grande-Bretagne et dans les pays alliés ;

"c.—De passer tous les règlements jugés nécessaires à l'intérêt public, sujets à l'approbation par le gouverneur en conseil.

(A suivre page 23)



Tanglefoot



Le destructeur de mouches non vénéneux

Sans danger, Hygiénique, Sûr

**Attrape 50,000,000,000 de mouches
chaque année**